

## AVIS

AVIS public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir certains droits et privilèges plus étendus et mieux définis, devenus nécessaires au bon fonctionnement et à la prospérité de l'Union St-Joseph.

J. A. CADOTTE,  
Sec.-Trésorier.

## Avis important

Les membres de l'Union St-Joseph à St-Hyacinthe voudront bien prendre note que le bureau de la Société, rue Cascades, ne sera plus ouvert, jusqu'à nouvel ordre, que les mercredi, vendredi et samedi soir, depuis 6 heures jusqu'à huit heures ; de même, pour toutes les affaires concernant le journal.

## LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'*Echo*, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.  
DR. J. A. MACCABE,  
Grand Président.

## LA C. M. B. A.

## La situation au Canada

## VII

Fondée en 1876, la C. M. B. A. vit son origine à Niagara Falls, Etat de New-York. Le premier Conseil fut celui de New-York. Lors donc que l'on considère que pour tous les fondateurs il n'y eut point de limite d'âge de fixée, ni d'examen médical exigé, il est tout naturel de voir la proportion des morts du Conseil de l'Etat de New-York augmenter durant une certaine période ; mais il est aussi évident que cette proportion diminue par la suite, et retombe au niveau des autres.

C'est la répétition de ce qui arrive dans toutes les sociétés de secours mutuel : à l'origine, l'on prend moins de précautions vis-à-vis les aspirants, l'on apporte moins de soins au choix des membres et nécessairement, l'on ad-

met de mauvais risques. Ces mauvais risques disparaissent cependant dans un avenir assez rapproché. Le Conseil du Canada n'a pas eu, lui, à souffrir des mêmes inconvénients ; à sa fondation, il comptait très peu de membres, et depuis longtemps déjà les lois régissant l'admission des membres avaient été faites des plus sévères. Depuis, chaque convention est venu faire ces lois encore plus rigides, si possible, et le Conseil du Canada se doit donc compter parmi ses membres aucun des risques qui, il est regrettable de le constater, formaient en partie le Conseil de New-York lors de sa fondation.

Il s'en suit que la moyenne des morts au Canada devrait rester à peu près la même et la proportion aux Etats-Unis, par suite de la position spéciale de l'Etat de New-York, augmenter pour un temps, puis retomber à l'état normal.

C'est bien à peu près ce qui est arrivé aux Etats-Unis. Au Canada, pourtant, le taux semble avoir augmenté d'année en année.

Le tableau suivant nous fera voir le nombre de membres et de mortalités avec la proportion par cent depuis la formation du Conseil du Canada.

ANNÉES	Moyenne des membres aux Etats-Unis	Moyenne des membres au Canada	Nombre de mortalités aux Etats-Unis	Nombre de mortalités au Canada	Proportion par cent aux Etats-Unis	Proportion par cent au Canada
1880	2.500	220	36	0	1.44	....
1881-82	4.500	400	74	6	1.85	1.50
1883-84	6.100	900	116	14	1.9	1.55
1885-86	9.500	1.600	186	30	1.96	1.88
1887-88	13.700	2.500	267	48	1.95	1.92
1889-90	20.000	4.400	394	78	1.97	1.77
1891 à Juin	31.000	6.000	118	21	.38	.35

Nous voyons que la proportion de mortalités au Canada augmente continuellement jusqu'à 1888 ; et si en 1889-90 le taux a baissé sensiblement, il devient évident que cela est dû à l'énorme augmentation du nombre de membres dans le Conseil du Canada, de 1887 à 1890. En effet, durant cette période, l'augmentation du nombre des membres aux Etats-Unis a été d'environ cent un pour cent et au Canada, cette augmentation a atteint deux cent pour cent. La moyenne des âges de ces nouveaux membres à leur admission était de 33 ans, lorsque la moyenne des âges des membres dans toute l'association est de 40 ans et la moyenne des âges à la mort de 41 ans.

Il s'en suit que la proportion des mortalités